

DÉPARTEMENT DE L'AVEYRON



MAIRIE
DE

SAINT-JEAN-DU-BRUEL

Nombre de conseillers :

En exercice.....15
Quorum..... 8
Présents..... 10
Votants.....14
Excusé.....1
Procurations.....4

Date de la convocation : 19/05/2025

**PROCÈS VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DE LA COMMUNE DE SAINT JEAN DU BRUEL**

L'AN DEUX MILLE VINGT-CINQ

Le 23 mai à 20 heures 30

Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-JEAN DU BRUEL,
légalement convoqué, s'est réuni, à la salle du conseil,
Sous la présidence de **Monsieur VIDAL Claude, Maire.**

PRÉSENTS : Mesdames COBO Rolande, DELEU Françoise,
JUANABERRIA Anne-Marie, VIALA Régine, VIDAL Nadine,
Messieurs DAUMAS Jean-Michel, DRIGOUT Jean-Luc,
REFREGERS Claude, VIDAL Claude, VIDAL Didier.

PROCURATIONS : Monsieur QUATREFAGES Damien a donné
procuration à Monsieur DRIGOUT Jean-Luc, Monsieur VIALA
Daniel a donné procuration à Monsieur VIDAL Didier, Monsieur
VERGUES Michel a donné procuration à Madame COBO Rolande,
Madame MASSON Aurélie a donné procuration à Monsieur VIDAL
Claude.

ABSENT EXCUSÉ : Monsieur ASSIÉ Allan

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Monsieur DRIGOUT Jean-Luc a été
désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées

**SÉANCE N° 4
DÉLIBÉRATION N° 1**

DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Le conseil municipal désigne M. Jean-Luc DRIGOUT pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Délibération approuvée à 14 voix pour

**SÉANCE N° 4
DÉLIBÉRATION N° 2**

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 AVRIL 2025

Monsieur le Maire, après avoir transmis le procès-verbal du Conseil municipal du 12 avril 2025 à tous les conseillers pour lecture et validation, demande si des observations sont relevées sur le présent procès-verbal et invite le conseil municipal à l'approuver.

Le conseil municipal approuve le procès-verbal du Conseil municipal du 12 avril 2025.

Délibération approuvée à 14 voix pour

SÉANCE N° 4
DÉLIBÉRATION N° 3
BUDGET ANNEXE DE L'EAU : DÉCISION MODIFICATIVE N°1

Au vu des écritures non prévues au budget primitif, Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'autoriser la décision modificative suivante du budget de l'eau pour l'exercice 2025 :

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D 62871 : à la collectivité de rattachement	5 500.00 €			
D 63711 : Redevance prélèvement sur la ressource en e		3 500.00 €		
D 63713 : Redevance performance systèmes assainisse	5 124.00 €			
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	10 624.00 €	3 500.00 €		
D 701249 : Rev agence eau - redev pollu dom		3 500.00 €		
D 701249 : Rev agence eau - redev pollu dom		5 125.32 €		
D 706129 : Rev agence eau - red mod rés. coll		5 124.00 €		
D 706129 : Rev agence eau - red mod rés. coll		5 500.00 €		
TOTAL D 014 : Atténuations de produits		19 249.32 €		
D 63712 : Redevance pour performance réseaux eau pot	5 125.32 €			
TOTAL D 63 : Impôts, taxes et versements assimilés	5 125.32 €			
D 701269 : Reversement à l'agence de l'eau - redevance	7 000.00 €			
TOTAL D 70 : Produits services domme ventes dir	7 000.00 €			
Total	22 749.32 €	22 749.32 €		
Total Général		0.00 €		0.00 €

Le conseil municipal autorise la décision modificative présentée par Monsieur le Maire.

Délibération approuvée à 14 voix pour

SÉANCE N° 4
DÉLIBÉRATION N° 4
BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT : DÉCISION MODIFICATIVE N°1

Au vu des écritures non prévues au budget primitif, Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'autoriser la décision modificative suivante du budget annexe de l'assainissement pour l'exercice 2025 :

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
D 2158-3001 : CONSULTATION MARCHE MO ASS	7 000.00 €			
D 2158-3003 : STATION EPURATION REFREGIES		15 000.00 €		
D 2158-3013 : Divers	8 000.00 €			
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	15 000.00 €	15 000.00 €		
Total	15 000.00 €	15 000.00 €		
Total Général		0.00 €		0.00 €

Le conseil municipal autorise la décision modificative présentée par Monsieur le Maire.

Délibération approuvée à 14 voix pour

**SÉANCE N° 4
DÉLIBÉRATION N° 5**

BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE : DÉCISION MODIFICATIVE N°1

Au vu des écritures non prévues au budget primitif, Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'autoriser la décision modificative suivante du budget principal de la commune pour l'exercice 2025 :

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
D 203-2323 : Le Périgoul Rénovation énergétique		2 820.00 €		
TOTAL D 20 : Immobilisations incorporelles		2 820.00 €		
D 2132-2323 : Le Périgoul Rénovation énergétique	770.00 €			
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	770.00 €			
R 13258-2323 : Le Périgoul Rénovation énergétique				2 050.00 €
TOTAL R 13 : Subventions d'investissement				2 050.00 €
Total	770.00 €	2 820.00 €		2 050.00 €
Total Général		2 050.00 €		2 050.00 €

Le conseil municipal autorise la décision modificative présentée par Monsieur le Maire.

Délibération approuvée à 14 voix pour

**SÉANCE N° 4
DÉLIBÉRATION N° 6**

BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE : DÉCISION MODIFICATIVE N°2

Au vu des écritures non prévues au budget primitif, Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'autoriser la décision modificative suivante du budget principal de la commune pour l'exercice 2025 :

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D 673 : Titres annulés (sur exercices antérieurs)		100.00 €		
TOTAL D 67 : Charges spécifiques		100.00 €		
D 681 : Dot. aux amort., aux dépréc. et aux prov. - Ch. f.	100.00 €			
TOTAL D 68 : Dotations aux provisions	100.00 €			
Total	100.00 €	100.00 €		
Total Général		0.00 €		0.00 €

Le conseil municipal autorise la décision modificative présentée par Monsieur le Maire.

Délibération approuvée à 14 voix pour

**SÉANCE N° 4
DÉLIBÉRATION N°7**

**MISE EN CONFORMITÉ DES RÉSEAUX D'ASSAINISSEMENT ET RENOUVELLEMENT DES
RÉSEAUX D'EAU POTABLE DE LA ROUTE DE SEINGLEYS, DU VILLAGE DE REFREGIÈS,
DES RUES DE L'AIRE ET DE LA PLANQUETTE ET DE TRAITEMENT DES ECPP**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal le contenu du projet de mise en conformité des réseaux d'assainissement et de renouvellement des réseaux d'eau potable de Route de Seingleys, du village de Refrégies et des rues de l'Aire et de La Planquette et de traitement des Eaux Claires Parasites Permanentes, et expose les résultats de la consultation concernant ces travaux.

Après analyse des offres remises, l'entreprise SA2P à Creissels (12) est jugée comme la mieux-disante. Le coût proposé par l'entreprise est :

Montant total HT	: 547 855,30 €
TVA 20 %	: 109 571,06 €
MONTANT TOTAL TTC	: 657 426,36 €

Le conseil municipal décide :

- de valider le choix de l'entreprise SA2P ;
- de donner mandat à Monsieur le Maire pour signer les pièces nécessaires à la passation du marché de travaux ainsi que toutes les pièces nécessaires à la réalisation des travaux sous réserve d'obtention des diverses subventions ;
- de s'engager à appliquer la charte nationale de qualité des réseaux d'assainissement ;
- de s'engager à assurer le financement complémentaire des travaux et à inscrire chaque année, sur son budget, les ressources nécessaires au maintien en bon état de fonctionnement des installations subventionnées ;
- de solliciter l'aide de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne et du Département de l'Aveyron.

Délibération approuvée à 14 voix pour

**SÉANCE N° 4
DÉLIBÉRATION N° 8**

CONSTRUCTION DE LA STATION D'ÉPURATION DU VILLAGE DE REFREGIÈS

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal le contenu du projet de construction de la station d'épuration du village de Refrégies, et expose les résultats de la consultation concernant ces travaux.

Après analyse des offres remises, l'entreprise SEVIGNE à Aguessac (12) est jugée comme la mieux-disante. Le coût proposé par l'entreprise est :

Montant total HT	: 97 800,00 €
TVA 20 %	: 19 560,00 €
MONTANT TOTAL TTC	: 117 360,00 €

Le conseil municipal décide :

- de valider le choix de l'entreprise SEVIGNE ;
- de donner mandat à Monsieur le Maire pour signer les pièces nécessaires à la passation du marché de travaux ainsi que toutes les pièces nécessaires à la réalisation des travaux ;
- de s'engager à appliquer la charte nationale de qualité des réseaux d'assainissement ;

- de s'engager à assurer le financement complémentaire des travaux et à inscrire chaque année, sur son budget, les ressources nécessaires au maintien en bon état de fonctionnement des installations subventionnées ;
- de solliciter l'aide de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne et du Département de l'Aveyron.

Délibération approuvée à 14 voix pour

**SÉANCE N° 4
DÉLIBÉRATION N° 9
PLAN DE FINANCEMENT RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE LE PÉRIGOU**

Monsieur le Maire propose au conseil municipal le plan de financement provisoire pour la rénovation énergétique du bâtiment communal à vocation locative du Périgoul.

Il se présente comme suit :

	Montant éligible	Montant subvention
ÉTAT / FONDS VERT	216 000 €	38 500 €
CONSEIL DÉPARTEMENTAL	216 000 €	57 750 €
CONSEIL RÉGIONAL	216 000 €	25 000 €
FONDS EUROPÉENS	216 000 €	4 650 €
TOTAL DES SUBVENTIONS	125 900 €	
COMMUNE AUTOFINANCEMENT (20 %)	90 100 €	
TVA (20%)	43 200 €	

}

Reste à charge de la commune

133 300 €

Le conseil municipal décide de valider le plan de financement pour la rénovation énergétique du Périgoul sous réserve de l'obtention des subventions, et d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents concernant la mise en œuvre du plan de financement.

Délibération approuvée à 14 voix pour

QUESTIONS DIVERSES

- Le Conseil prend acte des décisions prises par Monsieur le Maire depuis le dernier conseil :

DÉCISION 2025-11	Renouvellement de l'adhésion de la commune aux associations et autres organismes
DÉCISION 2025-12	DIA I-253 (chemin des valettes)

DEVIS	SIEDA	1 489,45 € TTC (EP Violette et Valescures)
	RUBAN BLEU	480 € TTC (Déplacement piscine du 02 au 23.06.25)
	RUBAN BLEU	480 € TTC (Déplacement piscine du 13 au 27.06.25)
	VEOLIA	8 530 HT (Traitement en continu réservoir de Lannibal)
	SOVIFERM	1053,82 € TTC (habillement service technique)
	RAGT	376,30 € TTC (terreau et engrais)
	BONNET HYGIENE	435,46 € TTC (fournitures entretien école)

- Rolande COBO informe le conseil, qu'àfin de réduire l'arrosage, le budget plantes a été diminué et que des fleurs plus résistantes à la sécheresse ont été privilégiées.
- La Commission Mobilité Nant en Transition a envoyé un courrier car elle souhaiterait faire baisser à 30 km/h la limitation de vitesse sur la route de Nant, à partir du camping de la Dourbie. Monsieur le Maire déclare que la gendarmerie a augmenté ses contrôles sur ce secteur pour faire respecter la limitation actuelle de 70 km/h et invite à la prudence. 3 panneaux 70 supplémentaires ont été installés.
- L'écluse (chicane) sur la route de Sauclières à l'entrée de St-Jean est en service, une baisse de la vitesse a été constatée.
- Une borne à incendie a été changée.
- Élargissement de la route vers le Bruel à la hauteur de ma menuiserie Déjean.
- La Poste annonce la fermeture du bureau de St-Jean du 4 au 16 août, sans concertation avec la mairie. Monsieur le Maire aurait préféré une alternance avec la Poste de Nant. Il rappelle qu'heureusement le distributeur de billet appartient à la commune.
- Monsieur le Maire fait part de créances irrécouvrables qui ont déjà été budgétées. Des locataires qui ont quitté le Périgoul et qui ont laissé les lieux en mauvais état. Aucun problème avec les locataires actuels.
- Isabelle Camps (Métamorphoses) prépare une déambulation musicale dans St-Jean, de 16h à 20h, pour la fête de la musique.
- Les travaux dans la Grand' rue, au niveau de la boulangerie, seront terminés les 26-27 mai. La cause de l'affaissement de la chaussée était dû à l'épaisseur trop faible de la couche de gravier sous le bitume. La mauvaise pose des buses du ruisseau de Garonne n'était donc pas la cause principale. Une bouche supplémentaire a été créée.
- Une DETR a été accordée pour la réfection de la rue de Pas du Caylar.
- Rolande Cobo et Jean-Luc Drigout vont effectuer un photo-montage pour le projet de passerelle au-dessus du ruisseau du Bruel, pour soumettre à la police de l'eau.
- Kristel MARTIN demande à être reçu, avec quelques membres du collectif de l'école, pour envisager le devenir de l'école et étudier un regroupement éventuel avec Nant (niveau 1 à Nant et niveau 2 à St-Jean). A la rentrée 2027-2028, il n'y aura vraisemblablement plus qu'un seul poste d'enseignant à St-Jean. Il serait dommage de fermer l'école, d'autant plus que l'emprunt contracté pour sa réfection n'est pas fini de rembourser.
- Suite à la fermeture de la quincaillerie, le problème de la pérennité des commerces à St-Jean est évoqué.
- Didier VIDAL annonce le tournage de l'émission Turbo de M6 le 5 juin, devant les Halles, avec Pierre Quatrefoies.
- Une réunion pour l'organisation du Raid Occitania, dont le départ aura lieu le 4 juillet de St-Jean, aura lieu le 28 mai à la salle d'animation.

La séance est levée à 21h55

Le maire,
Rolande Vissac


Le président de séance
Jean-Luc Drigout
